

Arrêté DAJIM n° 151/2022
Portant composition de la Commission paritaire d'établissement d'Université Côte d'Azur (représentants du personnel et de l'administration)

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Education et notamment l'article L. 953-6,

VU le Code général de la Fonction publique et notamment l'article L 211-4,

VU le Décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le Décret n° 99-272 du 06 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires des établissements publics d'enseignement supérieur,

VU le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

VU le Décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

Vu le Décret n° 2022-1375 du 28 octobre 2022 relatif aux Commissions paritaires des établissements publics d'enseignement supérieur, et notamment son article 6

Vu l'Arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

VU l'Arrêté n° 78/2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes pour la détermination du nombre de représentants du personnel composant le périmètre de la Commission paritaire d'établissement d'Université Côte d'Azur,

VU la Circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'Etat ;

VU la Délibération n° 2020/01 portant élection de M Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

VU l'Arrêté n° 112-2022 du Président portant modification de la Commission paritaire d'établissement d'Université Côte d'Azur en date du 30 septembre 2022

VU l'Arrêté n° 131-2022 du Président portant modalités d'organisation des élections de la Commission paritaire d'établissement d'Université Côte d'Azur en date du 17 octobre 2022

VU le Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur,

VU les procès-verbaux de proclamation des résultats,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pour rappel, le nombre de représentants du personnel par catégorie dans chacun des groupes définis ci-dessus est établi comme suite au sein de la CPE d'Université Côte d'Azur :

	A	B	C
Groupe 1 : ITRF	2 T + 2 S	2 T + 2 S	2 T + 2 S
Groupe 2 : AENES	1 T + 1 S	2 T + 2 S	2 T + 2 S
Groupe 3 : BIB	1 T + 1 S	2 T + 2 S	2 T + 2 S

ARTICLE 2 :

Conformément aux procès-verbaux dressés à l'issue du scrutin, le nombre total de sièges attribués à chaque liste s'établit comme suit :

GROUPE 1 : filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF) et des personnels sociaux et personnels de santé	
Collège 1 : personnels de catégorie A	
Membres titulaires	Membres suppléants
IZMAYLOV Yaroslava (SNPTES-UNSA) PHILIPPE Erwan (SNASUB-FSU)	ROSSO Thierry (SNPTES-UNSA) HERITIER Camille (SNASUB-FSU)
Collège 2: personnels de catégorie B	
Membres titulaires	Membres suppléants
SORESI Chiara (SNPTES-UNSA) PREVOST Nadia (SNASUB-FSU)	Florent DAUPHIN (SNPTES-UNSA) Jean-Louis PADUANO (SNASUB-FSU)
Collège 3 : personnels de catégorie C	
Membres titulaires	Membres suppléants
LANSE Jean-Philippe (SNASUB-FSU) ACHA TRINIDAD (SNPTES-UNSA)	DRAGONI Marie-Line (SNASUB-FSU) SERAMOUR Daniel (SNPTES-UNSA)

GROUPE 2 : filière de l'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (AENES)	
Collège 4: personnels de catégorie A	
Membres titulaires	Membres suppléants
Zoubida BENOUDA (A&I-UNSA)	Hubert GOUDINEAU (A&I-UNSA)
Collège 5: personnels de catégorie B	
Membres titulaires	Membres suppléants
BRIET Catherine (SNASUB-FSU) VERRIERE Monique (SNASUB-FSU)	FONTAINE Dominique (SNASUB-FSU) ALLEGRIINI Gisèle (SNASUB-FSU)
Collège 6 : personnels de catégorie C	
Membres titulaires	Membres suppléants
FERRERO Farida (SNASUB-FSU) PENNAZZO Sylviane (SNASUB-FSU)	TORRE Jacqueline (SNASUB-FSU) BEHNOUS Francine (SNASUB-FSU)

GROUPE 3 : filière des personnels des bibliothèques (BIB)	
Collège 7 : personnels de catégorie A	
Membres titulaires	Membres suppléants
SABY Mathieu (SNASUB-FSU)	CADIS Maria-Livia (SNASUB-FSU)

Collège 8: personnels de catégorie B	
Membres titulaires	Membres suppléants
TORRE Vincente (SNASUB-FSU) VENNER Fabienne (SNASUB-FSU)	ZEPHIR Sandrine (SNASUB-FSU) GUARDABASSI Laura (SNASUB-FSU)
Collège 9 : personnels de catégorie C	
Membres titulaires	Membres suppléants
GEORGES Christine (SNASUB-FSU) GRUNBLATT Géraldine (SNASUB-FSU)	OUJAGIR Philippe (SNASUB-FSU) HAMEAU Eugénie (SNASUB-FSU)

ARTICLE 3 :

Sont nommés en qualité de représentantes et représentants de l'Administration à la Commission paritaire d'établissement d'Université Côte d'Azur :

REPRESENTANTES ET REPRESENTANTS TITULAIRES

M. Jeanick BRISSWALTER
M. Régis BRANDINELLI
Mme Carine ADAM
Mme Anne BROGINI
M. Pierre CRESCENZO
Mme Julie CREUSAT
M. Sylvain DI GIORGIO
Mme Nassima KIRECHE
M. Philippe LAHIRE
M. Laurence LUPI
Mme Lucile MASQUIN
M. Stéphane MARTINEZ
Mme Florence PISANO
M. Philippe RITTER
Mme Elisabeth WALLISER
Mme Johanna ZERMATI

REPRESENTANTES ET REPRESENTANTS SUPPLEANTS

M. Médéric ARGENTINA
M. Sylvain ANTONIOTTI
M. Franck BLANC
M. Jean-Paul BOISSE
M. Franck BRILLET
Mme Isabelle CALLEA
Mme Julie COQUIN
M. Alexandre FERRANDO
M. Philippe GUETTI

Mme Sarah HURTER-SAVIE
M. Jean-Christophe LECLAIRE
Mme Sabrina LOUFRANI
Mme Virginie MORO-GARCIA
Mme Laurence NELIS-BLANC
Mme Diana SEBBAR
M. Emmanuel TRIC

ARTICLE 4 :

Les représentants titulaires et suppléants de la présente Commission paritaire d'établissement sont désignés pour quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2023

ARTICLE 5 : Exécution

La Directrice générale des services adjointe en charge des Ressources Humaines et de la Modernisation est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux services centraux, à la Direction des Ressources Humaines et publié sur l'espace réservé aux élections <https://univ-cotedazur.fr/universite/organisation/elections/elections-professionnelles-2> du site internet d'Université Côte d'Azur.

Fait à Nice, le 20 décembre 2022

Le Président d'Université Côte d'Azur
Jeanick BRISSWALTER

Université Côte d'Azur
Le Président


Jeanick BRISSWALTER

